

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 février 2022

Intervention de Mme Christelle RADENAC et M. Patrick RODHAIN, conseillers départementaux.

M. le Maire leur souhaite la bienvenue.

Patrick Rodhain indique que le Conseil Départemental est une belle institution qui fonctionne très bien : 1800 agents, des élus investis, des échanges faciles, une très bonne ambiance, un très bon Président qui travaille beaucoup.

Christelle Radenac fait partie de la Commission de la Culture de l'éducation et du sport (5ème commission)

Cette Commission est chargée de tout ce qui a rapport aux affaires suivantes :

- les collèges,
- l'éducation,
- les biens immobiliers à vocation éducative ou culturelle,
- la jeunesse et le sport,
- la culture,
- les Archives départementales,
- la gestion et l'animation du patrimoine culturel départemental.

La « mobilité » fait partie des compétences ainsi que la restructuration du haras du Pin.

M. Rodhain est Président de la Commission des Affaires Sociales et de l'Habitat (3ème commission). 400 agents sont rattachés à cette commission dont les assistantes sociales.

Cette Commission est chargée de tout ce qui a rapport aux affaires suivantes :

- l'action sociale : Allocation Personnalisée d'Autonomie, insertion professionnelle, protection de l'enfance(1207 enfants sont protégés par an)
- la solidarité,
- les actions de santé, y compris celles en faveur de la démographie médicale,
- l'habitat.

Des permanences sont tenues par Mme Radenac et M. Rodhain uniquement sur rendez-vous le 2ème mercredi à sablons et le 4ème à Perche en Nocé

Afin d'améliorer la communication sur les travaux effectués par le Conseil Départemental, les informations adressées à M. le Maire seront diffusées à tous les conseillers municipaux

M. le Maire informe les conseillers départementaux des travaux projetés à Bretoncelles :

- réseau de chaleur : avec isolation de la sdf, logement de l'épicerie et espace abbé fret-salle de conférences
- Maison des associations
- Effacement des réseaux Route de Saint Victor et Résidence la Donnette avec réfection de la voirie
- Refonte de la bibliothèque : les petites communes souhaiteraient mutualisées ce service. Voir pour une mutualisation entre plusieurs communes.
- Santé : il faut relancer ce sujet et avancer car la communauté de communes risque de perdre des financements

-Les routes départementales : rue Jules Lemaître, rue Roger Calbris

Monsieur le Maire remercie les deux conseillers départementaux.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal

Présents : M Chevée, Mme Bacle, M. Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, M. Georges, M. Fabre, Mme Guyon Daniel, M. Pitel, Mme Dos Anjos, Mme Deudon, Mme Pierson, Mme Bigeault

Absents excusés : Mme Slater (pouvoir à Mme Bacle), M. Akriche (pouvoir à Mme Deudon)

-Approbation du compte rendu du 28 janvier 2022

Le compte rendu de la réunion du 28 janvier 2022 est transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation. Il est soumis à l'approbation des membres de cette assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

- Associations : demande de subventions 2022

Les comptes d'exploitation de l'année 2021 et les bilans prévisionnels pour l'année 2022 ont été demandés aux différentes associations. Le conseil municipal prend connaissance des bilans et vote les subventions lors de la réunion. Les présidents, trésoriers et secrétaires ne prennent pas part au vote de la subvention de l'association de laquelle ils font partie. M. le Maire rappelle que les subventions seront versées si tous les documents ont été fournis, c'est-à-dire le compte d'exploitations 2021, le bilan prévisionnel 2022, et la copie du relevé de compte de décembre 2021. Le tableau est joint en annexe.

- Bibliothèque : acquisition de livres : demande d'aide exceptionnelle auprès du Centre National du livre D2022.02.025.001

Dans le cadre de la relance des bibliothèques, le Centre National du Livre peut aider exceptionnellement à l'achat de livres. M. le Maire propose de déposer un dossier et de prévoir l'inscription au budget primitif 2022 la somme de 6500 € (même somme qu'en 2021), ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Emprunt :

- renouvellement de la ligne de trésorerie

L'an passé, un contrat avait été signé avec le Crédit Mutuel pour une ligne de trésorerie de 150.000 €. Ce contrat expire fin février. Le crédit mutuel propose de renouveler cette ligne. La commune a en caisse environ 500.000 €, il n'est donc pas nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité

- projet de fusion des sociétés d'HLM SAGIM et Logis Familial : maintien des garanties D2022.02.025.002

Les sociétés SA d'HLM de la Ville d'Alençon et de l'Orne - le Logis Familial et la SA d'HLM d'Aménagement et de Gestion Immobilière - SAGIM envisagent de procéder à la fusion par voie d'absorption de la première par la seconde.

Dans le cadre de cette fusion, la société SAGIM se verra transférer l'ensemble des prêts attachés à l'activité de bailleur social de la société Le logis Familial.

La société HLM demande la confirmation du maintien, dans le cadre de la fusion envisagée, des garanties des emprunts accordées précédemment.

Il s'agit de la garantie accordée lors de l'achat du pavillon situé au 7 rue Henri Levier par le Logis Familial. Le montant de l'emprunt garanti est de 25000 €, se terminant en 2040. Il reste encore 15462.16 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la garantie de cet emprunt.

- Remplacement des luminaires à vapeur de mercure D2022.02.025.003

Il reste trois luminaires à vapeur de mercure présents sur la commune, hormis ceux existants Résidence la Donnette et Route de Saint Victor qui seront retirés lors des travaux d'effacement des réseaux. Deux sont situés rue Roger Poisson et un, Chemin d'Arrondeau.

L'investissement est estimé à 2354 € TTC pris en charge par le TE 61 suite au transfert de la compétence de l'éclairage public au TE61. Le TE 61 percevra la subvention, et la commune remboursera le reste à charge soit 772 €HT soit 926.40 € TTC

Monsieur le Maire propose d'engager ces travaux, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Travaux de voirie :

- aménagement du rond point de la Booz

Deux possibilités seront présentées :

- statu quo mais il faut enlever un cédez le passage
- Mettre le rond point en conformité en posant trois cédez-le-passage, trois sens obligatoire et en traçant les lignes blanches.

D'autres solutions sont proposées : Rond point franchissable ; Traçage au sol pré-sélection des routes. Aucune décision n'est prise, il faut voir sur place.

- eaux pluviales la Malardière D2022.02.025.004

Un devis est demandé pour le busage intégral du fossé du chemin de la Malardière. Le conseil municipal accepte le devis d'un montant de 6637.68 € TTC. Il faut demander au SPANC si toutes les maisons de la Malardière sont aux normes

- Matériels : désherbeur D2022.02.025.005

Lors de la précédente réunion, l'achat d'un désherbeur a été évoqué. Une étude sur la location du matériel a été demandée. Monsieur le Maire présente les devis obtenus. Monsieur le Maire rappelle qu'à l'achat le matériel est proposé par l'entreprise Loisel à 24.600 € HT. La location pendant une année est de 6500 € HT, elle peut être suivie de l'achat pour un montant de 21700 € HT. Le conseil municipal décide de louer le désherbeur la première année à l'unanimité.

- Eco-pâturage : proposition de convention

Une proposition a été faite aux Brouteurs du Perche pour la mise à disposition du terrain du château d'eau, Route de Coulonges les Sablons

Le principe est de proposer aux Brouteurs du perche de tester l'éco paturage sur le terrain du château d'eau. Il faudra un abreuvoir et une cabane pour abriter les chèvres. La convention n'est pas parvenue avant la réunion et la contribution à verser aux Brouteurs du Perche n'est pas connue. Ceci sera donc décidé ultérieurement. Si cela fonctionne, le terrain du verger pourrait aussi être mis à disposition.

- Unicef : proposition de convention

Monsieur le Maire présente les deux propositions de conventions de l'Unicef :

- La convention des droits de l'enfant : **La Convention comporte [54 articles](#), énonçant les droits de chaque enfant**

- la convention « Ville amie des enfants » : la commune relaie les actions menées par l'Unicef.

Ces actions ayant attrait aux enfants sont des compétences de la Communauté de Communes. Toutefois, la commission jeunes pourra les étudier.

- Immeuble 16 rue Lucien David.

Le Conseil Municipal avait refusé lors de sa réunion du 12 juin 2019 de devenir propriétaire d'un immeuble sis au 16 rue Lucien David. La Communauté de Communes n'ayant pas délibéré la procédure n'a pas abouti et le bien reste un bien sans maître. La Commune a la possibilité de prendre une nouvelle délibération et peut éventuellement devenir propriétaire de ce bien. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

- Elections présidentielles : tenue des bureaux de vote le 10 et 24 avril 2022

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Le bureau sera ouvert de 8 heures à 19 heures. Trois personnes sont nécessaires pour tenir le bureau, à chaque tranche horaire :

Le 10 avril 2022

8 h 00 - 10 h 15 : Annick HAYE, Virginie GUYON-DANIEL, Pascal GEORGES
10 h 15 - 12 h 30 : Michel LEMONNIER, Patrice FABRE, Philippe PITEL
12 h 30 - 14 h 45 : Chantal BACLE, Amandine PIERSON, Nelly SLATER
14 h 45 - 17 h 00 : Daniel CHEVÉE, Tiffany BIGEAULT, Damien DOS ANJOS
17 h 00 – 19 h 00 : Ahmed OUSSIBLA, Valentin AKRICHE, Célia DEUDON

Le 24 avril 2022

8 h 00 - 10 h 15 : Annick HAYE, Virginie GUYON-DANIEL, Pascal GEORGES
10 h 15 - 12 h 30 : Chantal BACLE, Patrice FABRE, Damien DOS ANJOS
12 h 30 - 14 h 45 : Daniel CHEVÉE, Philippe PITEL, Amandine PIERSON
14 h 45 - 17 h 00 : Ahmed OUSSIBLA, Nelly SLATER, Tiffany BIGEAULT
17 h 00 – 19 h 00 : Michel, LEMONNIER, Célia DEUDON, Valentin AKRICHE

- Prochaines réunions du conseil municipal : 25 mars, 29 avril, 3 juin, 8 juillet, 16 septembre

